

Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims
Assemblée Générale mixte du 5 février 2011

Membres présents : 88. Pouvoirs : 11.

Le président remercie les personnes présentes à l'assemblée générale. Il remercie Monsieur Raymond JOANNESSE représentant la Mairie de Reims, Monsieur Benjamin DEVELEY conseiller municipal, Colette DONNY Jardins Familiaux du Quartier Maroc, Alain HUON jardinier et auteur d'un livre sur le jardinage et les recettes, André LECLERC maraîchers professionnels, Franck LEROY président des Jardins Familiaux des Trois Fontaines, Chantal et Daniel BAUME et Mario ROSSI Restos du Cœur. Excusées : Mesdames Adeline HAZAN et Catherine VAUTRIN Madame VAUTRIN est représentée par Monsieur Jean-Marc ROZE. Le président remarque que depuis quelques années, la Maire de Reims n'assiste pas à l'assemblée.

Avant de commencer l'assemblée générale, Didier KLODAWSKI demande d'observer une minute de silence en mémoire des jardiniers, des membres de leur famille, et des amis disparus récemment.

Ouverture de séance 10 heures 33.

Assemblée générale extraordinaire

Proposition de modification de l'article 9 des statuts : ces personnes peuvent demander à rester membres adhérents jardiniers. Le président ou le conseil d'administration peut autoriser la reconduction de l'adhésion à la condition expresse que la parcelle attribuée soit parfaitement entretenue, en parfait état de propreté et cultivée en « BON PÈRE DE FAMILLE », au sens juridique de l'expression.

Passage aux votes. Pour : 98, contre : 1

Assemblée générale ordinaire

Premier point : - mot du président -

L'Association tient à remercier ses partenaires : Leroy Merlin (Cormontreuil) pour la remise de 10 % accordée pour l'achat des 6 abris, Floralie's Garden pour les pensées offertes à l'occasion des remises des prix des plus beaux jardins, TIM (Neuvillette) pour les remises accordées sur les grillages, portillons et piquets, le Crédit Mutuel Caisse Porte de Paris, la Ville de Reims pour les gravillons déposés au secteur Bons Malades Nord et Marais de l'Hôpital, le magasin de photo zone commerciale Cora Neuvillette et le restaurant Délice des papilles Cormontreuil.

L'Association de réinsertion Reims Espoir ne travaille plus pour JACA et le président remercie toutes les personnes qui s'occupent des tontes dans les parties communes. Les petites réparations de grillage devront être effectuées par les jardiniers eux-mêmes.

Le président rappelle que les feux sont interdits. La police municipale peut verbaliser. La fumée ne doit pas gêner la circulation automobiliste, surtout sur l'autoroute. Pour le secteur Anciens Jardins, le président demande aux personnes concernées de bien vouloir enlever les détritres. Quant au secteur Bons Malades Nord, le président demande aux utilisateurs du carport de bien vouloir nettoyer les abords et d'enlever tous les objets qui n'ont pas leur place dans les jardins.

Didier KLODAWSKI tient à remercier toutes les personnes qui aident et qui ont pris des fonctions au sein de l'Association :

Trésorière : Chantal COLARDELLE,
Administrateurs : José DIAS et Jean MAST (Marais de l'Hôpital),
Joseph MANZONI (Bons Malades Nord) qui ne désire pas renouveler son mandat,
Geneviève BALIGOUT (Ledru Rollin),
Patrick GEORGES, son épouse et Benoît LEBRUN (Terrain de Séjour).
Didier TOURTE (Allée des Veuves)

Responsables de secteur :
Michel HOUDE (Anciens Jardins),
Jocelyn HANS (Bois d'Amour Laborie),
Daniel BALIGOUT (Ledru Rollin),
André LEJAY (Allée des Veuves),
Yves MONVOISIN, (Roseraie),
Michel ROYER, (cotisations Bons Malades Sud),
Maurice BOUILLARD (cotisations Saint Fiacre et Maraîchers).

Contrôleurs aux comptes :
Édouard ZDOBYCH, Nicolas SAUGET, Claudine et Guy LEFEVRE.

Le président rappelle que toutes ces personnes faisant partie de l'Association, et lui-même, paient une cotisation et sont bénévoles. L'assemblée applaudit.

Deuxième point : - approbation du dernier PV -

Le président précise que toutes les personnes présentes ont la photocopie du procès-verbal de l'année 2010. Il demande s'il y a des questions. Passage aux votes : approbation à l'unanimité.

Troisième point : - rapport d'activité -

Le président fait part du rapport d'activité :

Le Comité Saint Fiacre s'est dissout de lui-même le 23 novembre 2009.

Samedi 5 décembre 2009, remise des prix des plus beaux jardins associatifs.

Samedi 9 janvier 2010, remise des nouvelles clés aux jardiniers de la Roseraie, les 2 serrures ont été changées.

Samedi 30 janvier 2010, réunion à Saint Fiacre.

Samedi 6 mars 2010 : assemblée générale extraordinaire de la Fédération des Jardins Familiaux de l'Agglomération de Reims pour constater sa dissolution définitive.

Dimanche 25 avril 2010 : fête de Saint Brice Courcelles.

Jeudi 29 avril 2010, réunion au secteur Bons Malades Nord suite aux nombreux vols. Nous demandons de déposer systématiquement une plainte.

Samedi 15 mai 2010, nouvelle réunion au secteur Saint Fiacre. Le secteur a retrouvé sa quiétude.

Samedi 22 mai 2010, réunion au secteur Marais de l'Hôpital. Thèmes : gravillons et tontes.

Samedi 12 juin 2010, réunion au Terrain de Séjour, il a fallu régler quelques différends. Cela s'est soldé par l'exclusion immédiate d'un jardinier.

Samedi 3 juillet 2010, constatation de nombreux vols au secteur Bons Malades Nord.

Samedi 17 juillet 2010, passage du jury 2010 des plus beaux jardins. À cette occasion, le président remercie Joseph MANZONI les jardiniers des Bons Malades Nord pour leur chaleureux accueil.

En novembre 2010, constatation d'une pollution par les eaux usées au secteur Bois d'Amour.

Nous avons fait un essai sur l'achat d'un nouvel abri. Les abris bois sont habituellement achetés chez Leroy Merlin. Nous avons commandé auprès d'un nouveau fournisseur local un abri bois et un bac à compost. Nous avons refusé la livraison, car elle n'était pas complète. Il manquait le shingles et le bac à compost. Il n'y avait pas de certificat de garantie, ni de notice de montage (ce qui est obligatoire). Ce fournisseur a saisi le tribunal de proximité. Nous sommes allés 4 fois au palais de justice. Devant le conciliateur, nous avons défendu l'Association. Après conciliation, le fournisseur nous a livrés en une seule fois et la totalité. Affaire classée.

Principaux achats et dépenses

Enveloppes timbrées
Champagne
Grillage, piquets
Lasure
6 abris bois (très difficiles à monter)
1 tondeuse ADV et BMS
11 000 € de parts B du Crédit Mutuel.
Produits pour les rats taupiers pour les Anciens Jardins.

Subventions

Un grand merci à la Ville de Reims :

Subvention de fonctionnement couvrant la location de la salle du Centre des congrès : 313 €
(coût de la location pour l'assemblée 2010 : 484,02 €).
Subvention de fonctionnement : 4 500 € (demandée : 4 600 €).
Subvention d'équipement : 6 000 € touchée mi janvier 2011 (demandée : 6 540 €)

Gestion des membres

Entrées : 16
Exclusions : 2
Démissions : 21
Jardiniers non repris : 2
Radiation : 1 pour cotisation non payée)

Le président rappelle qu'une association est basée sur le bénévolat et aucune rémunération, ni aucun droit ne sont réservés à ceux qui ont pris des fonctions et des responsabilités. Nous payons tous une cotisation. Toutes demandes d'un jardin associatif doivent être envoyées à la Mairie de Reims.

Vols

Il y a toujours des vols fréquents aux secteurs : Anciens Jardins, Bons Malades Nord, Égalité. Il faut aller systématiquement déposer une plainte. Le président a invité Monsieur Éric QUENARD, adjoint chargé de la sécurité. Ce dernier est absent et ne s'est pas excusé. Sa présence est jugée indispensable, quant aux problèmes de vols dans les jardins. Pourtant, Monsieur Éric QUENARD est présent à l'assemblée de l'Association des jardins Familiaux de Croix du Sud en janvier 2011.

Passage aux votes. Approbation à l'unanimité.

Quatrième point : - rapport financier -

Chantal COLARDELLE lit le rapport financier : Les ressources se sont élevées à 20 018,75 €. Les cotisations représentent 51 %, c'est le plus gros poste.

Les emplois se sont élevés à 24 399,01 €. Ce qui fait un excédent de dépenses de 4 380,26 €. La subvention de 2010 a été encaissée le 14 janvier 2011 d'un montant de 6 000 €. Le budget de l'Association est sain.

Les cotisations doivent être payées dans les temps impartis et au responsable du secteur. Il ne faut pas envoyer les cotisations directement au président. Elles doivent être réglées de préférence en chèque ou en mandat postal. Le mandat doit être remis au responsable du secteur. Éviter le liquide.

Vous devez respecter le matériel de l'Association. Les jardiniers doivent effectuer eux-mêmes les petits travaux de restauration. Il n'est pas question de faire intervenir une entreprise. C'est un coût trop élevé pour l'Association.

La trésorière remercie l'assemblée pour son attention. L'assemblée l'applaudit.

Cinquième point : - rapport de la commission de contrôle et approbation des comptes -

Nicolas SAUGET lit le rapport de la commission de contrôle. La commission donne quitus à la trésorière et propose l'approbation des comptes. Passage aux votes pour approbation des comptes : approbation à l'unanimité.

Sixième point : - renouvellement de la commission de contrôle -

Se représentent : Édouard ZDOBYCH, Nicolas SAUGET, Claudine et Guy LEFEVRE. Aucune autre personne ne se présente. Passage aux votes : approbation à l'unanimité.

Septième point : - élections -

Renouvellement du conseil d'administration par tiers. Se représentent pour 3 ans : Didier TOURTE, Geneviève BALIGOUT et Chantal COLARDELLE.

Nouveaux membres qui se présentent pour 2 ans : Benoît LEBRUN, Daniel JOUGLET et Gaëlle TOURTE.

Passage aux votes : approbation à l'unanimité.

Huitième point : - perspectives 2011 -

Il faudra changer les abris du secteur Allée des Veuves et envisager l'acquisition d'une nouvelle photocopieuse.

Comme tous les ans, Didier KLODAWSKI rappelle certains articles du règlement intérieur : rien contre l'abri. Ne pas déposer les déchets par dessus le grillage, ni dans les abords et ne pas déposer des sacs poubelle dans les chemins, à l'entrée ou à la sortie des secteurs.

Avenants au règlement intérieur : l'assemblée générale des membres adhérents du 23 janvier 2005 fixe la limite à trois tonneaux au maximum par jardin : tonneaux en matière plastique de couleur bleue de 200 litres, non enterrés. L'assemblée générale du 29 janvier 2006 décide que les jardiniers utilisateurs des pompes les entretiennent eux-mêmes. L'entretien, la maintenance et le remplacement de pièces sont assurés exclusivement par les jardiniers utilisateurs des pompes. L'Association ne fait plus l'acquisition de nouvelles pompes. Dorénavant, les jardiniers devront acheter leur pompe à main ou thermique et quand ils partent, ils reprennent leur pompe personnelle. L'assemblée générale du 20 janvier 2008 : est tolérée, en période pluvieuse, une protection en voile ou en bâche maraîchère au dessus des pieds de tomates, reposant uniquement sur les tuteurs de pieds de tomates, sans structure supplémentaire.

Toutes les activités de l'Association se retrouvent dans le site Internet. L'Association ne participera pas cette année au salon Tendances Nature. Pour terminer, Didier KLODAWSKI rappelle les bienfaits du jardinage biologique :

Jardiner bio : en premier, ne pas utiliser de produits chimiques, de pesticides de synthèse, ni d'O.G.M. (organismes génétiquement modifiés). Acheter des graines bio ou faire ses propres graines.

Moyens : rotation des cultures (ail, poireaux et oignons reviennent après une période de 3 ans sur la même planche). Compostage et recyclage des matières organiques et des déchets végétaux. Utilisation d'engrais verts.

Préférer des traitements autorisés en jardinage biologique qui respectent l'environnement, les abeilles, la santé et les nappes phréatiques. Les produits chimiques et les pesticides de synthèse favorisent les cancers en polluant notre environnement.

Les produits les plus dangereux pour la santé restent les insecticides et les désherbants chimiques. Passage aux votes : approbation à l'unanimité.

Neuvième point : - questions diverses -

Nous aimerions savoir pourquoi les courriers envoyés à la Mairie restent souvent sans réponse et pourquoi nos demandes ne sont pas toujours satisfaites :

Plots au Terrain de Séjour.

Panneaux d'interdiction pour les poids lourds rue des Maraîchers.

Autre point : les formalités demandées par Reims ou Reims Métropole deviennent trop contraignantes pour nous, les bénévoles. Les demandes de subventions pour 2011 ont dû être envoyées au plus tard le 15 novembre. Il faut remplir un dossier de plusieurs dizaines de pages. Auparavant, le dossier devait être envoyé fin février pour l'année en cours. Reims Métropole veut le plan de tous les jardins avec les puits. Cette demande va nous demander près de 6 mois de travail. Franck LEROY précise qu'il faut demander les plans au service des Espaces verts.

Maurice BOUILLARD (Saint Fiacre) : *depuis deux ans : 2009 – 2010, rien n'est venu à cette date. Je me permets de vous rappeler la demande pour la pose d'un panneau pour poids lourds (5 tonnes) (rue des Maraîchers). Pensant qu'il ne s'agit que d'un oubli, je sollicite respectueusement de votre bienveillance. Je vous prie d'accepter, Monsieur mes salutations distinguées.*

Michel VAUTRELLE (Anciens Jardins) : *Est-il possible de savoir pourquoi la ville n'a pas fait l'entretien des 15 mètres derrière les jardins. Les autres années, elle s'en occupe. Amicalement. Il s'agit des Anciens Jardins.*

Monsieur Raymond JOANNESSE évoque les bienfaits de la biodiversité. Il demande au président de venir mardi 8 février à 17h30 pour en discuter et trouver des solutions.

Daniel LAMETZ (Saint Fiacre) : *à quand l'achat d'une tarière ? Je m'excuse de mon absence. Salutations.* Le président précise qu'il a récupéré une nouvelle tarière et qu'elle est à la disposition des jardiniers.

Jean-Paul BLONDELLE (Bons Malades Sud) : *Monsieur le président, nous vous souhaitons tous nos vœux pour la nouvelle année. Je m'excuse, je ne pourrais pas être présent, n'y être représenté pour raison de santé et rendez-vous au CHU. Avec mes excuses.*

Gérard SOUFLET (Terrain de Séjour) : *rien à dire, environnement très bien tenu. Bravo pour ce qui est fait. Merci à chacun.*

Christiane MINNEMEYER (membre sans jardin) : *pourquoi ne pas réfléchir sur la récupération d'eau qui peut être effectuée auprès des cabanes de jardin en y mettant des moyens sous forme de tonneaux ou autres, sans pour cela nuire à l'environnement agréable des jardins. Là aussi, il y a des économies à faire.*

Maurice BOUILLARD intervient et rappelle que Madame MINNEMEYER est membre sans jardin. Didier KLODAWSKI précise que l'eau est gratuite, ce sont des pompes à main.

Daniel JOUGLET (Anciens Jardins) prend la parole et demande une meilleure visibilité au carrefour allée des Morilles/rue de l'Égalité, puis propose un panneau " Danger/Priorité à droite " placé dans la rue de l'Égalité. Didier Klodawski passera à la Mairie mardi prochain pour évoquer à nouveau tous ces points. Franck LEROY précise que le panneau " sens interdit " situé au bout de l'allée des Morilles sera bientôt enlevé.

Messieurs Jean-Marie BEAUPUY, Monsieur Jean-Marc ROZE, puis Monsieur Raymond JOANNESSE prennent la parole.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les élus et lève la séance.

Didier Klodawski

Le président